

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_113

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE AVELOZ SUR UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 24</i> <i>Pouvoirs : 9</i> <i>Votants : 33</i></p> <p>Résultat des votes :</p> <p><i>Pour : 33</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p> | <p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Jean Claude SARTER à Laurette BOTTA, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN</p> |
|--|--|

CONSIDÉRANT l'avis favorable du conseil communautaire en date du 1^{er} juin 2021 pour répondre à l'appel à projets de l'ADEME AVELOZ,

CONSIDÉRANT la nécessité d'un point de vue opérationnel de recruter un chargé de mission qui suivra l'ensemble des missions du projet présenté lors du dernier conseil,

CONSIDÉRANT les dates de retour pour le financement ou non du dossier de la CC Cœur de Chartreuse par l'ADEME que courant octobre,

Mme la Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme la Présidente indique que la création de l'emploi de chargé AVELOZ est justifiée par la nécessité d'effectuer les missions présentées lors de l'appel à projets AVELOZ. Cet emploi correspond au grade de technicien, catégorie B, filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures hebdomadaires. Cet emploi est créé dès maintenant afin de respecter les délais de vacance d'emploi mais le recrutement n'interviendra que lors de l'accord du financement par l'ADEME du projet AVELOZ.

Mme la Présidente ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,

Mme la Présidente précise que la nature des fonctions suivantes justifie particulièrement le recours à un agent contractuel pour les missions suivantes :

- Axe 1 : soutenir la stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 19/07/2021 que l'agent SLO

ID : 038-200040111-20210715-21_113-DE

Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un bac + 2 minimum et avoir une expérience sur un poste similaire.

La rémunération pourra être comprise entre l'indice majoré minimum 369 et l'indice majoré maximum 436.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si la collectivité souhaite poursuivre le contrat de l'agent. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, charge la Présidente de :

- **CRÉER** l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.
- **CRÉER** un poste de chargé AVELO2 pour occuper les missions citées ci-dessus de catégorie B, rémunéré à l'indice majoré minimum 369 et l'indice maximum 436 à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021. Un recrutement interviendra lors de l'accord du financement de l'ADEME.
- **INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget général chapitre 012.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 juillet 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

